



**NATIONAL CAPITAL COMMISSION**  
**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE**

**TENDER ADDENDUM**

**Core Lands Maintenance Management Services**  
**NCC TENDER FILE # AL1828**  
**September 23, 2021**  
**ADDENDUM # : 5**

**ADDENDA À LA SOUMISSION**

**Services de gestion de l'entretien des terrains du coeur**  
**APPEL D'OFFRE DE LA CCN NO. AL1828**  
**Le 23 septembre 2021**  
**ADDENDA NO.: 5**

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender / Proposal and Contract Documents:

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appeal d'offres et des documents relatifs au contrat:

1. Q1-E. On average, how many planters require special permits?  
A1-E. Permits may be required if lane closures or disruption to pedestrian or vehicular traffic is necessary. Contractors can mitigate disruptions to traffic by adapting their work methods and schedules, using small electric utility vehicles on sidewalks and pathways, avoiding no stopping zones, performing certain tasks on foot, etc. Tasks performed during the day, even in off-peak hours (7.8.1.20), are more likely to require special permits from the City of Ottawa.
2. Q2-E. Can you please clarify the difference between "Skilled labor" and "specialized labor"?  
A2-E. Skilled labor refers to Personnel who have acquired knowledge through previous work experience and can work unsupervised or lead small teams of general laborers (8.9). Though not specified, two (2) years of experience would generally be required for all skilled laborers supplied by the Contractor. Specialized labor refers to Personnel who are skilled, licensed and/or certified (5.1.23) like arborists, masons, electricians, plumbers, etc.
3. Q3-E. Item 13: Specialized equipment indicated has a very large range, can this category please be sub-categorized? (Arboriculture equipment vs other specialized equipment)  
A3-E. Item 13 of the SOA rates is deleted from Annex D-4-A and deleted from SOA and basis of selection points evaluation, and, the

1. Q1-F. En moyenne, combien de jardinières nécessitent un permis spécial ?  
A1-F. Des permis peuvent être exigés s'il est nécessaire de fermer des voies ou de perturber la circulation des piétons ou des véhicules. Les Entrepreneurs peuvent atténuer les perturbations de la circulation en adaptant leurs méthodes et leurs horaires de travail, en utilisant de petits véhicules utilitaires électriques sur les trottoirs et les allées, en évitant les zones d'interdiction d'arrêt, en effectuant certaines tâches à pied, etc. Les tâches effectuées pendant la journée, même en dehors des heures de pointe (7.8.1.20), sont plus susceptibles de nécessiter des permis spéciaux de la Ville d'Ottawa.
2. Q2-F. Pouvez-vous préciser la différence entre "main-d'œuvre qualifiée" et "main-d'œuvre spécialisée" ?  
A2-F. La main-d'œuvre qualifiée désigne le personnel qui a acquis des connaissances grâce à une expérience professionnelle antérieure et qui peut travailler sans supervision ou diriger de petites équipes de manœuvres (8.9). Bien que cela ne soit pas précisé, deux (2) ans d'expérience sont généralement exigés pour la main-d'œuvre qualifiée fournis par l'Entrepreneur. La main d'œuvre spécialisée fait référence au Personnel qui est qualifié, licencié et/ou certifié (5.1.23) comme les arboristes, les maçons, les électriciens, les plombiers, etc.
3. Q3-F. Item 13 : Les équipements spécialisés indiqués ont une gamme très large, cette catégorie peut-elle être sous-catégorisée ? (Matériel d'arboriculture vs autres matériels spécialisés)  
A3-F. L'item 13 des taux de la convention est supprimé de l'annexe D-4-A, est aussi supprimer de l'évaluation des points de la convention et aussi les

VOR reconciliation. Therefore, the Bidder will not be penalized a penalty point for not inserting a unit rate for item 13.

4. Q4-E. When snow piles are at capacity, how is snow relocation handled?  
A4-E. Contractors must clear and remove snow using the most efficient methods and equipment, operated by appropriately skilled and experienced Personnel.

5. Q5-E. Snow piles are not indicated in the following sites: Confederation Boulevard Ontario, Peacekeeping monument, Major's Hill Park, Connaught building, Wellington Terrace, Plaza Bridge Park, Queen Elizabeth Drive North of Laurier, Confederation Park, National Holocaust memorial, Victoria Island.  
A5-E. Contractors may pile snow only in the designated areas (7.5.5) identified on the site maps. Where no such areas are identified, snow must be removed during or immediately after each Storm Event.

6. Q6-E. Is this annual clause accepted? 'Provided, however, it is hereby understood and agreed that should the Principal be successful in securing the aforementioned contract, a Performance Bond and a Labour and Material Payment Bond will be issued to cover a one (1) year period and will be renewable, at the Surety's option, for each additional year thereafter'.  
A6-E. The NCC are no longer accepting renewable bonds as the contract security % is now a ratio of the contract's term (ie.  $1/5^{\text{th}} = 20\%$ ) and not 50% as before.

7. Q7-E. As per the contract the contractor must furnish a performance bond of 20% and labor bond of 20%. Is that 20% on the annual amount of the contract or on the total amount of the first 5 years?  
A7-E. As indicated on the Bid bond, 20% is the five (5) year GRAND TOTAL.

8. Q8-E. Annex C: Reference projects: Page 6 asks for 4 reference projects, while item 3.4.1 asks for 3 reference projects. Please clarify the correct amount of references to use.  
A8-E. Bidders must provide three (3) examples of contracts, which will be evaluated according to the criteria set out in

points de la base de sélection, et, de la réconciliation BOV. Par conséquent, le soumissionnaire ne sera pas pénalisé d'un point de pénalité pour ne pas avoir inséré un taux unitaire pour l'item 13.

4. Q4-F. Lorsque les piles de neige sont à pleine capacité, comment le déplacement de la neige est-il géré?  
A4-F. Les Entrepreneurs doivent déblayer et enlever la neige en utilisant les méthodes et les équipements les plus efficaces, opérés par un personnel qualifié et expérimenté.

5. Q5-F. Les amas de neige ne sont pas indiqués dans les sites suivants : Boulevard de la confédération Ontario, Monument au maintien de la paix, Parc Major's Hill, Édifice Connaught, terrasse Wellington, Parc du pont Plaza, Promenade de la Reine-Élisabeth au nord de Laurier, Parc de confédération, Monument national de l'Holocauste, l'Île Victoria.  
A5-F. Les Entrepreneurs ne peuvent empiler la neige que dans les zones désignées (7.5.5) indiquées sur les cartes de sites. En l'absence de telles zones, la neige doit être enlevée pendant ou immédiatement après chaque Événement pluvio-hydrologique.

6. Q6-F. Cette clause annuelle est-elle acceptée ? Il est toutefois entendu et convenu que si le principal réussit à obtenir le contrat susmentionné, un cautionnement d'exécution et un cautionnement de paiement de la main-d'œuvre et des matériaux seront émis pour couvrir une période d'un (1) an et seront renouvelables, au choix de la caution, pour chaque année supplémentaire par la suite.  
A6-F. La CCN n'accepte plus les cautionnements renouvelables annuellement car la garantie du contrat est maintenant un ratio du terme du contrat (par exemple  $1/5^e = 20\%$ ) et non 50% comme auparavant.

7. Q7-F. Selon le contrat, l'entrepreneur doit fournir un cautionnement d'exécution de 20 % et un cautionnement de garantie de paiement de main-d'œuvre de 20 %. Ces 20 % sont-ils calculés sur le montant annuel du contrat ou sur le montant total des cinq premières années ?  
A7-F. Tel qu'indiqué sur le cautionnement de soumission, 20% est le GRAND TOTAL sur cinq (5) ans.

8. Q8-F. Annexe C : Projets de référence : La page 6 demande 4 projets de référence, alors que le point 3.4.1 demande 3 projets de référence. Veuillez clarifier le nombre correct de références à utiliser  
A8-F. Les Soumissionnaires doivent fournir trois (3) exemples de contrats, qui seront évalués selon les critères énoncés au point 3.4.1. Chaque exemple

3.4.1. Each individual example that meets the requirements may be given up to a maximum of ten (10) points, plus one (1) additional point for every operational category (3.4.1 item 2) that formed part of the example given. A total maximum of forty (40) points are possible for section 3.4.1, Company Experience.

individuel qui répond aux exigences peut se voir attribuer un maximum de dix (10) points, plus un (1) point supplémentaire pour chaque catégorie opérationnelle (3.4.1 item 2) faisant partie de l'exemple donné. Un total maximum de quarante (40) points est possible pour la section 3.4.1, Expérience d'entreprise.

9. Q9-E: Regarding the addendum, item that was added: 'Approach to deliver the contract considering any current maintenance services contracts' Q: Can you specify your expectations? Are you referring to our own current contracts or to other contractors' maintenance service contracts?

A9-E. The NCC is referring to current maintenance contracts with national capital region clients and general contractors (NCC and/or other public/private sector clients, and/or, any subcontracts the bidder may have with general contractors).

9. Q9-F : Au sujet de l'addendum, ajout du point à spécifier : 'Approche de l'exécution du contrat en tenant compte des contrats de services d'entretien en cours'. Q : Pouvez-vous spécifier votre attente? Faites-vous référence à nos propres contrats en cours ou à des contrats de services d'entretien d'autres entrepreneurs?

A9-F. La CCN fait référence aux contrats d'entretien en cours avec des clients et entrepreneurs générales de la région de la capitale nationale (CCN et/ou autres clients des secteurs public et privé, et/ou tout contrat de sous-traitance que le soumissionnaire pourrait avoir avec des entrepreneurs générale).

Allan Lapensée  
Senior Procurement Advisor / Conseiller principal a l'approvisionnement  
Procurement Services / Services d'approvisionnement